

## MAIRIE D'ESSUILES – 60510

Département de l'Oise – Arrondissement de Clermont – Canton de St Just en Chaussée

### COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Le dix-huit juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

**Présents** : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, JOSSELIN Valéry, DORTU Nadine, REZONJA Philippe, PETIT Emeline MATHYS Mickaël, RICHARD Thierry

**Absents** : FLAMAND Isabelle, BREGEARD Michel

**Absents excusés** : , LEPILLET Sonia

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : DORTU Nadine

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 08 avril 2025.**

#### ➤ D2025/14 Acquisition de la parcelle A 1235 SCI du Bon Vin---Adopté à l'unanimité

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Accepte** l'achat de la parcelle A 1235 à la SCI du Bon Vin pour la somme de 2 000 €, (coin à l'angle de la rue de la Chaussée et de la Route Nationale à St-Rimault)

**Prend** en charge les frais de notaire et de géomètre, ainsi que tous les frais inhérents à cet achat,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du terrain, aux devis des travaux pour l'aménagement du carrefour et de tout document relatif à cette opération.

#### ➤ D2025/15 Appréhension d'un bien sans maître cadastré A 751---Adopté à l'unanimité

**Considérant** qu'après des recherches effectuées notamment auprès du Centre des Finances Publiques de Beauvais, des offices Notariaux du secteur et des habitants de la Commune aucun héritier présumé n'a pu être retrouvé;

**Considérant** qu'en vertu du 1° de l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques la parcelle susvisée constitue un bien sans maître ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 713 du Code civil ce bien qui n'a pas de maître appartient à la Commune sur laquelle il est situé, donc à la Commune d'ESSUILES ;

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité :**

**Autorise** le Maire à acquérir ce bien sans maître cadastré section A n° 751 lieudit "Les Fonds de Coiseaux" pour une contenance de 50a 40ca en vue de son incorporation dans le domaine communal.

#### ➤ Point 14 juillet / 23 août

**14 juillet** : Uniquement la cérémonie de la Journée Nationale, rendez-vous au monument aux morts à 11h.

La journée festive est décalée au 23 août, pour plus de confort au niveau du temps pour le feu d'artifice.

**23 août : Fête de l'été** : manèges, structures gonflables, pêches aux canards avec tickets offerts aux enfants de la commune l'après-midi. Retraite aux flambeaux et feu d'artifice en soirée.

#### ➤ Informations / questions diverses

**Colis des aînés** : Reconduction des colis avec la société La Clés des Délices, rencontrant un succès auprès des personnes concernées. Les colis seront distribués le samedi 13 décembre 2025.

**Travaux** : Les toilettes de la salle des fêtes ont été renouvées. Les grilles et portes des bâtiments communaux ont été repeintes. Les filets des buts de foot sur la place de la Mairie ont été changés.

**Poteau incendie** : Suite à un contrôle des bouches incendies, celle de la Ferme de la Tour est hors service jusqu'à sa mise aux normes, coût 2 820 € TTC.

**Sécurité** : Redemander les balises rouges et blanches auprès de l'UTD de St-Just pour l'intersection du Chemin Rural de la Ferme de la Tour et la Route d'Haudivillers.

**City Stade** : la demande de subvention est complète auprès du Département. Notre demande sera examinée ultérieurement, en fonction des priorités définies par l'Assemblée départementale.

**Ecoulement Route d'Haudivillers et Route de Coiseaux à Essuiles** : Gontier TP a prévu de refaire les accotements pour éviter les inondations sur la route.

**Vidéoprotection** : toujours en cours d'installation suite à divers soucis venant de l'entreprise NTI. On arrive sur la fin.

**Coupures ERDF** : trop de micro-coupures ! ERDF fait le tour du territoire pour couper les arbres/branches qui peuvent être en cause.

**Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.**